

## **Diversité floristique et valeur de conservation de la zone refuge de biodiversité du barrage hydroélectrique de Soubré (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)**

Yao Jean-Clovis KOUADIO <sup>1\*</sup>, Kouassi Bruno KPANGUI <sup>2</sup>, Marie-Solange TIÉBRÉ <sup>1,3</sup>, Djakalia OUATTARA <sup>1,3</sup> et Kouakou Edouard N'GUESSAN <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Laboratoire des Milieux Naturels et conservation de la Biodiversité, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

<sup>2</sup> Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire

<sup>3</sup> Laboratoire des Systématiques Herbières et Musée Botanique, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

\* **Contact auteur** : [jeanclouis08@gmail.com](mailto:jeanclouis08@gmail.com)

En Côte d'Ivoire, il est recommandé la compensation écologique lorsqu'un projet de développement provoque l'érosion de la biodiversité. Ce fut le cas du projet de construction du barrage hydroélectrique de Soubré au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire où une superficie de 200 ha a été dédiée à la création d'une zone refuge de la biodiversité. Au cours du processus de création, diverses activités dont la restauration et la formation des autorités administratives et des populations locales sur les services écosystémiques ont été menées. Cette étude a pour objectif d'évaluer le niveau de conservation de la zone afin d'initier une stratégie efficace de gestion. A cet effet, la richesse floristique du site a été évaluée en combinant les méthodes d'inventaire itinérant et par surfaces. Une enquête ethnobotanique a été réalisé pour identifier les usages des espèces. L'analyse des données a été basée sur les critères d'identification des six catégories de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) définies dans le principe 9 de la norme de certification du Forest Stewardship Council (FSC). Ainsi, la zone refuge de biodiversité renferme 346 espèces végétales. On dénombre 38 espèces endémiques, 10 vulnérables selon l'UICN et 8 menacées d'extinction au plan local. Cette richesse floristique et la présence d'espèces à statut particulier confère à la zone refuge le statut de Haute Valeur de Conservation de la catégorie 1 (HVC 1). La forte disponibilité des espèces utiles pour la population locale, 37,19 % des espèces recensées, lui accorde également le statut de Haute Valeur de Conservation de la catégorie 5 (HVC 5). Des études en cours portant sur la dynamique de reconstitution permettront de mieux suivre l'évolution de la végétation et de la flore.

**Mots-clés** : Compensation écologique, haute valeur de conservation, restauration.